

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 29 (1878)

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

approximativement au moins, que le produit soutenu et obtenir un aménagement régulier conforme à un plan arrêté.

WILD,
Inspecteur des forêts.

Vaud. Nous avons à enregistrer quelques mutations dans le personnel forestier de ce canton.

M. Dawall ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Puenzieux, inspecteur à Yverdon, auquel a succédé M. Curchod-Verdeil, sous-inspecteur à Lausanne. M. Curchod a été autorisé à conserver son domicile dans cette dernière ville.

Le poste d'inspecteur de Cossonay a été confié à M. le professeur Berthollet, notre collaborateur.

M. Braichet, élève de Zurich et de Nancy, a été adjoint à M. Berthollet comme sous-inspecteur.

Neuchâtel. M. Neukomm de Schaffhouse, inspecteur forestier en Suède, a quitté son dernier poste, et a pris possession, le 1^{er} septembre, de celui d'inspecteur forestier du V^{me} arrondissement de ce canton.

M. H. Billon, inspecteur des forêts et domaines de l'Etat, malade depuis deux ou trois mois, a obtenu de l'administration un congé de six mois qu'il passera en Algérie.

Etranger.

France. Le travail de réorganisation du service forestier continue sa marche lente, mais sûre, et les avantages de son transfert au ministère de l'agriculture se font déjà sentir.

M. Cyprien Girerd, président du Conseil d'administration des forêts (Forstcollegium), vient de donner connaissance aux conservateurs des forêts, d'un arrêté ministériel déterminant l'action du nouveau rouage des inspecteurs généraux. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en les tenant au courant de ces modifications qui sont très intéressantes à suivre. Elles sont l'entrée en matière d'une série d'autres changements, qui seront d'autant plus importants qu'ils porteront sur les attributions des grades subalternes de l'administration.